



Commune mixte de Courroux

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Procès-verbal

Date : Lundi 8 décembre 2025 – 20h00.

Lieu : Salle Polyvalente Ecole Bellevie - 2822 Courroux.

Convocation : Par publication au JO n° 41 du 20 novembre 2025, avec avis dans les lanternes publiques, envoi d'un tout-ménage à la population et sur le site web communal.

Présidence : M. Philippe Lander, président en exercice.

Secrétaire : Mme Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Excusé-e : ---

Scrutateurs : MM. Yves-Alain Fleury et Luc Fleury.

Ayants droit : **2610**

Participants : 57 **Majorité absolue :** 29

OUVERTURE

M. le Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale ordinaire, convoquée par avis au Journal officiel n° 41 du 20 novembre 2025 et propose l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30.06.2025.
2. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Mfumu Nsuka Luis Filipe, originaire d'Angola.
3. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Blanco Castro Silvia, son mari Mendez Mouzo Rodrigo et leurs enfants Mendez Blanco Alex et Dylan, originaires d'Espagne.
4. Prendre connaissance et approuver le budget 2026, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.
5. Prendre connaissance et approuver la dépense urgente, annoncée lors de l'assemblée communale du 30.06.2025, concernant le remplacement partiel de la conduite d'eau potable de la rue du Cornat, pour un montant final de Fr. 150'834.65.
6. Clôturer et consolider le projet d'aménagement de la Scheulte et de la Birse (secteur C4), validé lors de la votation communale du 28.02.2016.
7. Clôturer et consolider le projet d'assainissement complet de l'éclairage public de la commune, validé lors de l'assemblée communale du 13.06.2022.
8. Informations diverses du Conseil communal.
9. Divers.

M. le Président salue également Diego Kaser, apprenti à l'administration qui ne dispose pas du droit de vote. Il a pris place à l'écart des ayants droit.

M. le Président mentionne, à l'intention des ayants droit présents, qu'avec la publication de l'ordre du jour, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal où ils pouvaient être consultés.



Capacité de l'Assemblée

La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent **57** ayants droit présents. Sur la base de ces indications, confirmées par l'agent de sécurité locale, M. le Président fixe la majorité absolue à **29** voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Il en ouvre les délibérations, à savoir :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 30.06.2025.

Rapporteuse : Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30.06.2025 a été déposé publiquement au secrétariat communal et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Ces dispositions et celles de l'art. 28 ROA nous autorisent à en donner lecture d'un résumé, sur la base duquel l'assemblée se prononce au sujet de son contenu.

Après avoir pris connaissance de ce texte, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

2. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Mfumu Nsuka Luis Filipe, originaire d'Angola.

Rapporteur : Philippe Membrez, maire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Louis Philippe Mfumu est né le 12.01.1983 en Angola. Sa famille est arrivée en Suisse en 1989 et s'est installée à Delémont, où Luis Filipe a accompli sa scolarité obligatoire. Au terme de celle-ci, il a entrepris un apprentissage de peintre en bâtiment et obtient son CFC en 2008. Il fait ses premières expériences de peintre dans différentes entreprises de la région. Rapidement, il tourne le dos aux rouleaux et pinceaux pour se lancer dans une nouvelle formation d'horloger à l'EMT de Porrentruy et obtient son CFC en 2017. Il exerce son métier d'horloger tout d'abord aux Genevez, puis à Granges. Depuis 2023, il travaille chez Longines à Saint-Imier. Aujourd'hui, âgé de bientôt 43 ans, Luis Filipe, qui a un frère et deux sœurs, vit en concubinage avec Mme Faustine Buchwalder, à la rue du Raimeux 22. Ils ont 4 enfants de 20, 18, 16 et 7 ans. Il parle parfaitement le français et maîtrise le lingala, une langue parlée en Angola, au Congo et au Ruanda. Certaines personnes se rappelleront certainement que Luis Filipe Mfumu, au début des années 2000, était un espoir du football jurassien, puisqu'il brillait sous les couleurs des SRD, alors au plus haut niveau helvétique. Toujours habité par cet esprit footballistique, il dispense encore ses conseils aux plus jeunes adeptes des Sports Réunis. A côté de cela, il gère une petite salle de fitness à Courrendlin, où vous pouvez cultiver votre cardio, votre renforcement musculaire ou votre explosivité. Vous l'aurez compris, M. Mfumu est parfaitement intégré à notre région. Il se sent d'ailleurs bien plus Suisse qu'Angolais ; il n'a ainsi retrouvé son pays d'origine qu'à l'occasion de 2 courts séjours depuis son arrivée en Suisse. Toutes les conditions sont remplies pour que vous puissiez lui octroyer, ce soir, le droit de cité communal, non sans lui rappeler qu'il lui en coûtera la modique somme de CHF 200.- de frais administratif pour la procédure.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.



Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à M. Mfumu Nsuka Luis Filipe. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

3. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Blanco Castro Silvia, son mari Mendez Mouzo Rodrigo et leurs enfants Mendez Blanco Alex et Dylan, originaires d'Espagne.

Rapporteur : Philippe Membrez, maire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce soir c'est toute une famille d'origine espagnole qui sollicite l'octroi du droit de cité communal, étape incontournable dans leur procédure de naturalisation. Ils sont 4, les parents Silvia Blanco Castro, née 11.05.1987 et Rodrigo Mendez Mouzo né le 30.05.1983, ainsi que leurs 2 enfants Alex né le 12.02.2015 et Dylan né le 16.02.2020.

Silvia est devenue, depuis son arrivée en Suisse en 1992, une prévôtoise intégrée, puisqu'elle y a suivi toute sa scolarité obligatoire et a poursuivi sa formation professionnelle, par un apprentissage d'employée de commerce à l'administration communale de Moutier. En 2006, elle s'installe à Delémont et travaille chez Précip-Dip, puis pendant environ 12 ans, à la caisse maladie EGK à Laufen, avant de rejoindre notre effectif communal au 01.09.2022. C'est elle qui s'occupe du contrôle des habitants, de l'agence AVS et des bourses communales. Monsieur, lui, a effectué sa scolarité dans son pays d'origine et est arrivé en Suisse en 2001, en s'installant d'abord à Aarau, puis à Lajoux, en passant une petite quinzaine d'années à Delémont, avant de s'établir à Courroux en 2019. Maçon de formation, il a notamment travaillé une quinzaine d'années chez Germain Comte à Delémont, avant de rejoindre en 2019, l'entreprise Ordonez à Delémont. Le couple a uni sa destinée le 27.07.2013. Les quatre membres de la famille vivent à la Route de Courrendlin 10, où la famille est propriétaire de l'appartement qu'elle occupe. Les parents parlent tous les deux espagnols, le français et s'expriment également en italien et en portugais. Toute la famille, parents et enfants, ont baignés dans le football, au FC local ainsi qu'aux SRD. La famille est parfaitement intégrée dans la vie de notre commune et remplit toutes les conditions pour l'octroi du droit de cité communal. Bien que travaillant à la commune, vous n'échapperez pas à la contribution de CHF 500.- (pour toute la « tribu ») de frais administratif pour la procédure.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : Philippe Eicher demande que les personnes se lèvent pour voir leurs visages.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le droit de cité de la Commune mixte de Courroux est ainsi accordé à Mme Blanco Castro Silvia, son mari Mendez Mouzo Rodrigo et leurs enfants Mendez Blanco Alex et Dylan. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

4. Prendre connaissance et approuver le budget 2026, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.

Rapporteurs : M. le Maire, Philippe Membrez
M. Silvestro Di Meo, responsable financier

Philippe Membrez :

C'est un budget étonnant, teinté d'un sentiment d'ambivalence que nous sommes à même de vous présenter ce soir. Étonnant dans le sens où le résultat prévisible du compte général (compte qui reflète le



fonctionnement de la commune) est plus largement bénéficiaire que ce que nous pouvions envisager. Comme vous pouvez le remarquer sur la représentation graphique, une fois n'est pas coutume, nous pouvons tabler sur un excédent de recettes de quelque CHF 380'000.- pour le ménage communal.

Par contre, cette satisfaction est quelque peu tempérée par le fait que la raison principale, il faut aller la chercher auprès de la péréquation financière. En effet notre indice des ressources ayant baissé assez nettement en 2024, nous allons recevoir en 2026, un montant supplémentaire de l'ordre de CHF 740'000.- sous cette rubrique. En théorie, cela devrait signifier que la situation financière de la commune se dégrade. D'où ce sentiment d'ambivalence. Mais dans les faits, il n'en est rien, et c'est un concours de circonstances qui nous conduit à cette situation.

Tentative d'explication synthétisée : En 2024, nous avons connu une baisse sensible des rentrées fiscales et en parallèle, notre population a augmenté plus fortement qu'habituellement. La conjugaison de ces éléments dans des calculs très techniques entraîne une baisse de notre indice des ressources, qui a comme conséquence une manne plus importante à recevoir du fonds de la péréquation. De surcroît, comme certaines communes, dites riches, qui alimentent ce fonds, l'ont encore plus fortement alimenté en 2024, cela amplifie le montant global à distribuer aux communes bénéficiaires. D'où l'explication de ces CHF 740'000.- supplémentaires au chapitre de nos recettes.

Mais il faut bien se dire que cette embellie de recettes de la péréquation ne devrait être que passagère. Si l'on se réfère à la situation actuelle, on remarque que nos rentrées fiscales ont repris l'ascenseur, notre population continue à croître légèrement et comme les communes contributrices au fonds de péréquation devraient être moins généreuses pour les exercices suivants celui de 2024, vous aurez facilement compris qu'il nous faut envisager un montant sensiblement inférieur au niveau de ces recettes pour les années à venir. Mais pour ne rien vous cacher, j'ajouterais que nous sommes restés plus que prudents dans les projections des rentrées fiscales 2026. De ce fait, nous avons le secret espoir que nos prévisions budgétaires soient démenties et que l'exercice 2026 se retrouve encore plus favorable que budgété.

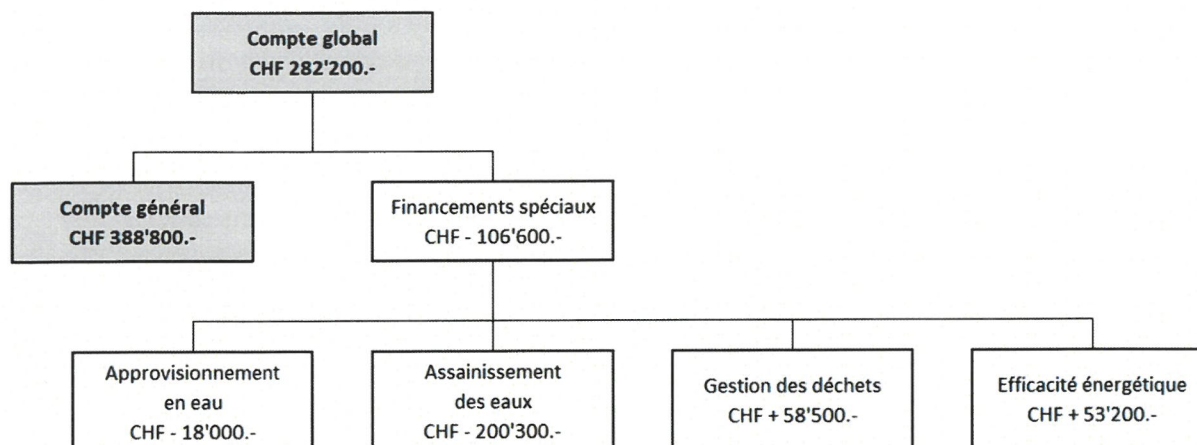
Tout cela pour vous dire, en résumé, que si le compte général prévoit un excédent de produits d'un peu moins de CHF 400'000.-, les financements spéciaux, eux, (nos services communaux en définitives et qui demandent à s'équilibrer en théorie) devraient être déficitaires d'un peu moins de CHF 107'000.-. Ce qui nous conduit à un résultat bénéficiaire du compte global de quelque CHF 282'000.-, ce qui tranche quelque peu avec le budget 2025, qui tablait sur un déficit de CHF 50'000.-.

Concernant le déficit de nos financements spéciaux, cela ne nous inquiète pas plus que cela, à ce stade. Ce déficit s'explique par l'application de la nouvelle LGEaux, qui nous oblige à la constitution d'un fonds pour le maintien de la valeur représentant au minimum 60 % de la valeur totale de nos infrastructures souterraines. Et comme nos fonds des eaux sont encore assez bien garnis, cela nous permet d'être patients, dans l'attente d'un assouplissement des exigences cantonales sur ce fonds du maintien de la valeur.

Un mot encore sur le compte global de la Bourgeoisie qui devrait accuser un léger déficit de l'ordre de CHF 10'000.-, qui nous conduit à un résultat consolidé prévoyant un excédent de produits d'un peu plus de CHF 270'000.-. Voilà, pour les commentaires préliminaires. Je laisse à présent notre caissier développer dans les grandes lignes quelques aspects de ce budget 2026.

Silvestro Di Meo entame la présentation détaillée du budget 2026, **selon présentation ci-jointe, qui fait partie intégrante du présent PV.**

La Municipalité présente un budget 2026 avec un excédent de produits du compte global de **CHF 282'200.-**. Le compte général, sans tenir compte des financements spéciaux, affiche également un résultat positif de **CHF 388'800.-**. En voici le détail ci-dessous :



Les déficits de notre service des eaux (eau potable et eaux usées) affichent, comme pour 2025, un excédent de charges suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux). Tenant compte des fonds financiers disponibles relatifs aux financements spéciaux des eaux, ces déficits ne soulèvent pas d'inquiétude particulière.

L'excédent de recettes du compte général s'explique par les éléments suivants :

- amélioration du résultat :
 - * péréquation financière : forte augmentation de CHF 740'000.- (notre indice des ressources ayant diminué à 77.97 points au lieu de 85.12 l'année précédente)
 - * impôts globaux des personnes physiques : hausse de CHF 395'000.-
- détérioration du résultat :
 - * impôts globaux des personnes morales : baisse prévue de CHF 325'000.-
 - * autres impôts (gain en capitaux et immobiliers) : diminution estimée de CHF 135'000.-
 - * charges salariales : hausse de CHF 100'000.00 (renchérissement, annuités et assurances sociales)
 - * part communale aux charges de l'enseignement : augmentation de CHF 65'000.-
 - * part communale aux charges AVS/prestations complémentaires et allocations familiales pour personnes sans activité lucrative : hausse de CHF 55'000.-
 - * part communale aux charges de l'action sociale : augmentation de CHF 47'000.-

La quotité d'impôt et les taxes communales restent inchangées en 2026.

Quotité d'impôt :	2.15
Taxes	
- immobilière :	1.00 ‰ de la VO
- cadastrale :	0.10 ‰ de la VO
- digues :	0.25 ‰ de la VO
- chiens :	CHF 80.- villages / CHF 55.- fermes
- déchets :	CHF 90.- TVA comprise
- conteneurs déchets verts :	CHF 60.- (240lt), puis CHF 50.- / CHF 40.- (140lt)
- entretien des chemins :	CHF 10.-/ha
- inhumation :	CHF 500.- / à l'acte (+ CHF 500.- pour externe)



Toutefois, concernant la taxe de base pour la gestion des déchets, le Conseil communal a décidé de reconduire la ristourne de CHF 10.-, qui vient s'ajouter à celle du Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD), d'un montant de CHF 40.-. Malgré la future création du CCV régional, notre déchetterie locale sera conservée.

Comparaisons entre les budgets 2026 et 2025, ainsi que les comptes 2024 (en millions de CHF)

Libellé	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Charges	16.223	15.955	16.723
Revenus	16.612	16.001	16.886
Marge d'autofinancement	1.530	1.200	1.283
Rentrées fiscales	9.415	9.479	9.532
Quotité d'impôt	2.15	2.15	2.15
Résultat général (- déficit, + bénéfice)	+ 0.389	+ 0.046	+ 0.163

Le budget de la Bourgeoisie affiche un excédent de charges de CHF 10'500.-, légèrement plus élevé que celui du budget 2025 qui s'élevait à CHF 5'600.-.

Philippe Membrez reprend la parole pour aborder le thème des investissements. Malgré les investissements importants, il n'est pas question d'augmenter la quotité d'impôts.

Investissements prévus :

- Rue de la Saline / Grand-Rue <u>Courcelon</u>	2'800'000.-
- Interconnexion fermes <u>Bambois-Solvat</u>	520'000.-
- Assainissement captages <u>Bambois-Solvat</u>	180'000.-
- Plan spécial Les Contours/Derrière la Forge	500'000.-
- Projet Maison de l'Enfance	400'000.-
- Adaptation infrastructures du Centre sportif	1'300'000.-

Total des investissements prévus	5'700'000.-
---	--------------------

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.

Décision : M. le Président constate que le budget 2026 n'est ni amendé, ni combattu et le déclare accepté. A titre de confirmation et par respect du travail des Autorités, M. le Président passe le budget au vote (art. 23, al. 1 ROA).

A mains levées et à l'unanimité, hormis une abstention, les ayants droit présents acceptent le budget 2026, la quotité et les taxes communales. Le budget d'investissement n'est pas soumis au vote, chaque projet dépassant les compétences du Conseil devant être soumis spécifiquement à l'Assemblée communale ou voté par les urnes, selon les montants en jeu. M. le Président clôt le sujet.



5. **Prendre connaissance et approuver la dépense urgente, annoncée lors de l'assemblée communale du 30.06.2025, concernant le remplacement partiel de la conduite d'eau potable de la rue du Cornat, pour un montant final de Fr. 150'834.65.**

Rapporteur : Jean-Luc Fleury, conseiller communal en charge des travaux publics.

Lors de l'assemblée communale du 30.06.2025, le Conseil communal a annoncé que des travaux d'urgence devaient être réalisés pour la conduite d'eau potable du Cornat, pour un montant d'environ CHF 160'000.-.

Suite à de nombreuses fuites dues à l'usure de cette conduite, il s'avérait nécessaire de changer une partie de la conduite. Les travaux se sont déroulés en juillet 2025. 126 mètres de conduite fonte diamètre 125, 6 mètres de conduite fonte diamètre 100 et environ 20 mètres de tuyau PE. 2 vannes ont été posées sur la conduite principale communale et 6 vannes pour les raccordements privés. De plus, une borne incendie a été changée. Lors de ces travaux, l'option de renouveler la totalité du revêtement de la rue a été prise. Jean-Luc Fleury commente les photographies diffusées.

Au niveau du décompte final :

Génie civil – Georges Chételat SA	CHF 91'990.85
dont env. CHF 40'000.- pour la pose du nouveau revêtement (env. 800 m ²)	
Sanitaire – Buchwalder Sàrl (pose, matériel et raccordements provisoires)	CHF <u>58'843.85</u>
Total	CHF 150'834.65

Jean-Luc Fleury remercie ces 2 entreprises pour leur disponibilité, la bonne marche du chantier, ainsi que pour la qualité des travaux. Il remercie aussi les services techniques et la voirie pour le suivi de ce chantier et la gestion des coupures d'eau et enfin, il remercie les riverains pour leur patience et leur compréhension.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

Philippe Eicher demande si toutes les fuites sur ce tronçon sont comprises dans ce prix. Jean-Luc Fleury indique que les 8 fuites préalables, qui ont provoqué ces travaux d'urgence, ne sont pas comprises dans ce montant.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que la dépense citée en titre est validée. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

6. **Clôturer et consolider le projet d'aménagement de la Scheulte et de la Birse (secteur C4), validé lors de la votation communale du 28.02.2016.**

Rapporteur : Jean-Luc Fleury, conseiller communal en charge des travaux publics.

En préambule, un film du projet réalisé est diffusé.



Jean-Luc Fleury détaille et commente les chiffres de la présentation annexée, qui fait partie intégrante du présent PV.

Le crédit d'engagement portait sur un montant de total de CHF 7'000'000.-, des subventions globales à recevoir de CHF 5'970'000.- et une prise en charge du solde par le Fonds des digues de CHF 1'030'000.-.

Ce projet boucle avec des dépenses effectives de CHF 7'095'655.70, des subventions totales de CHF 6'131'287.95 et un solde restant payé par le Fonds des digues de CHF 964'367.75.

	<i>Devis</i>	<i>Effectif</i>
Dépenses totales	7'000'000.-	7'095'655.70
Recettes		
Subventions fédérales et cantonales	- 5'900'000.-	- 5'847'827.95
Participation de tiers	- 70'000.-	- 83'460.00
Participation de La Mobilière		200'000.00
Charge payée par le Fonds des digues	1'030'000.-	964'367.75

Jean-Luc Fleury indique que ce projet a été réalisé de main de maître par la commission des digues, dirigée par son président, M. René Erard et secondé par le bureau M2O de M. Denis Moritz. Ce projet est qualifié d'exemplaire par la Confédération et par le Canton, qui écrivait :

« Arrivés au terme de ce grand projet, l'Office de l'Environnement tient à remercier sincèrement l'Arrondissement des digues de Courroux-Courcelon, ainsi que la Commune mixte de Courroux, pour l'engagement et l'énorme travail accompli en faveur de la biodiversité et de la protection contre les crues. En effet, le projet contre les crues et de revitalisation de la Scheulte et de la Birse à Courroux, communément appelé C4, est assurément un des projets phare dans le canton du Jura. Plutôt que de construire des digues et des murs pour contenir les eaux en crue, vous avez préféré l'élargissement du lit de la Scheulte et de la Birse. Les travaux réalisés permettent ainsi d'atteindre un double objectif : sécuritaire par l'amélioration significative de la protection des personnes et des biens contre les inondations et écologique par la renaturation de ces 2 cours d'eau, qui avaient été fortement canalisés et artificialisés au début du siècle passé. Le réaménagement naturel des lits et des berges de rivières améliore également leurs qualités paysagères et leur fonction sociale. »

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : aucune.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le sujet cité en titre est validé. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

7. Clôturer et consolider le projet d'assainissement complet de l'éclairage public de la commune, validé lors de l'assemblée communale du 13.06.2022.

Rapporteur : Jean-Luc Fleury, conseiller communal en charge des travaux publics.



Le projet avait pour but de :

- diminuer la pollution lumineuse
- diminuer la consommation d'énergie
- diminuer les coûts d'énergie : qui ont baissés de 65% (anc. : CHF 51'000.- ; budget : CHF 18'000.-)
- diminuer les coûts d'exploitation
- maintenir la sécurité.

La gestion intelligente par profil a été mise en place :

- Route principale : 100% jusqu'à 21h, 75% de 21h à 23h, 50% de 23h à 05h, 100% dès 05h.
- Rue de la Croix et rue de Bellevie : 100% jusqu'à 20h, 75% de 20h à 23h, 30% de 23h à 05h, 100% dès 05h.
- Quartiers : 100% jusqu'à 20h, 50% de 20h à 23h, 30% de 23h à 05h, 100% dès 05h.

Des économies substantielles peuvent donc être réalisées grâce à cette gestion intelligente et les luminaires LED consomment nettement moins que les anciennes lampes.

Télégestion : à fin 2023, tous les lampadaires étaient installés, mais BKW a rencontré des soucis avec le système d'exploitation, qui n'arrivait pas à communiquer avec les lampadaires. BKW a dû changer de fournisseur et de système. C'est actuellement encore en cours de réglages, mais désormais le système fonctionne correctement.

Dans ce projet, ont été changés :

415 luminaires (les anciens luminaires LED ont été conservés)

47 mâts (bureau communal à la sortie du village direction Vicques)

Les rues des 3-Farine et des Romains ne font pas partie du projet, car ces tronçons seront traités dans le cadre de la réfection des rues en question.

Le crédit-cadre accepté s'élevait à CHF 700'000.-. Les dépenses totales effectives s'élèvent à CHF 647'853.40.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

Roland Zwahlen demande pourquoi le parking de la ZARD est toujours allumé. Cela ne sert à rien, selon lui.

Jean-Luc indique que ces luminaires pourront être abaissés. A savoir que l'OFROU a décidé d'enlever les lampadaires autour du rond-point et depuis ces travaux, 5-6 lampadaires de la ZARD ne fonctionnent plus. BKW est en train de régler le problème. Jean-Luc Fleury complète également ses propos en indiquant que lors de la réception des travaux, il a été constaté qu'un luminaire a été oublié à la rue du Vieux-Lavoir (candélabres n° 75). BKW va le changer tout prochainement.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que le sujet cité en titre est validé. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.



8. Informations diverses du Conseil communal.

Rapporteurs :

Sandrine Fleury :

- **Fenêtres de l'Avent** : Sandrine Fleury encourage les ayants droit à participer activement à ces soirées.
- **Jass** : la Commission de la Vie Locale organise un Jass le 17.01.2026, en collaboration avec le Volley, le Tir 300M et la Jeunesse.

Jocelyne Mérat-Diop :

- **Familles d'accueil** : chaque année en Suisse romande, plusieurs milliers d'enfants se retrouvent en situation de danger ou de risque de dangers (violences domestiques, maltraitance, négligences ou maladie des parents), autant de facteurs qui fragilise leur sécurité et leur développement. Chaque enfant est précieux pour sa famille, comme pour la communauté à laquelle il appartient. Protéger l'enfant c'est investir dans l'avenir de notre société. Pour offrir un cadre sûr et bienveillant aux enfants en difficultés, les Autorités cantonales romandes, dont le Canton du Jura, recherchent des familles d'accueil prêtes à s'engager dans cette mission essentielle. Les responsables de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et du Service de l'action sociale sont à votre disposition pour répondre à vos questions et encourager toute personne intéressée par cette démarche. N'hésitez pas à relayer cette information autour de vous.

Jean-Luc Fleury :

- **Rue des 3-Farine** : le chantier est terminé et a été réceptionné.
- **Saline & Grand-Rue** : les travaux ont débuté mi-septembre. Le but pour cette fin d'année est de poser la 1^{ère} couche d'enrobé, afin que les riverains soient au propre durant les fêtes de fin d'année. L'Eco-point est concerné par ces travaux : la benne à verre électrique a été enlevée durant le chantier. Elle sera remplacée par une benne à verre standard gérée par le SEOD. Les boîtes aux lettres pour les fermes seront bientôt remises et la boîte postale est en discussion. Cette boîte était relevée par CarPostal, lors des passages des bus. Le chantier suit son cours dans les délais prévus et reprendra en début d'année depuis le Pont de la Scheulte en direction du rond-point de la Coop. Tout se passe bien pour l'instant et des remerciements sont adressés à l'entreprise. Les riverains ont l'air satisfaits et le chantier avance comme prévu.

Cindy Spies :

- **Biodiversité** : 2025 a été une année importante. Une année de réalisation concrète pour les 4 projets communaux. D'abord nos 2 cours d'école, Général-Guisan et Courcelon. Ensuite le jardin d'enfants de la rue de Bellevie et enfin la création de prairies fleuries sur une partie de la bande cyclable et au cimetière. Alors, certains se demandent peut-être où sont les fleurs ? Elles arrivent, car la nature ne se presse pas, mais elle nous récompense toujours, et quand les couleurs écloront, cela sera magnifique. Concernant les projets privés, pour cette 1^{ère} année de lancement, 28 projets nous ont été soumis ; 4 d'entre eux ne répondaient pas aux critères et ont été refusés. Les 24 projets validés représentent un montant de CHF 42'507.- et à ce jour 15 projets ont été finalisés et la somme de CHF 24'070.- a été distribuée. Nous ne pouvons que vous encourager à nous rejoindre dans cette aventure de biodiversité. Faisons de nos rues des lieux plus verdoyants, plus colorés et plus vivants. Nous sommes pionniers dans ce domaine et notre travail a été salué tant par l'Agglo que par les services cantonaux. C'est une fierté et surtout une motivation pour aller encore plus loin. Nous attendons donc vos projets pour 2026.



Philippe Membrez

Plan de législature

Lors de la dernière séance de la commission de gestion et finances, les membres ont souhaité qu'un bilan intermédiaire du plan de législature soit tiré lors de cette assemblée. Je m'y plie très volontiers, d'autant plus que cela me permet de vous informer de quelques projets futurs qui seront soumis à votre appréciation dans le premier trimestre de l'année 2026 notamment. Au moment de coucher sur le papier notre feuille de route pour les années 2023-2027, nous nous étions fixés un objectif ambitieux autour de 4 axes d'actions, regroupant un catalogue d'une quarantaine d'intentions. De ce vaste programme, nous avons retenu 6 priorités et un coup de cœur.

- Vous le savez toutes et tous, le projet phare de cette législature réside dans la concrétisation de notre projet communal intégrant la nouvelle structure pour notre Maison de l'Enfance. Si la mise en route de ce projet d'envergure a pris un peu plus de temps que prévu, aujourd'hui les travaux vont bon train. Le projet définitif devrait être ficelé pour la fin du printemps prochain. Nous sommes encore toujours dans les temps pour une mise en service de cette nouvelle structure à fin 2027. D'ailleurs vous serez tout prochainement appelés à vous déterminer, en assemblée communale, sur 2 crédits portant l'un sur la démolition du bâtiment Bébédou, l'autre sur la mise en œuvre du plan spécial d'équipement de la Rue Général-Guisan.
- Le projet de protection contre les crues et de revitalisation qui concerne le secteur de la Birse, avance selon le planning établi. Le projet devrait pouvoir être soumis aux instances fédérales à fin janvier prochain. Et la population, par scrutin populaire, devrait se prononcer sur le montant nécessaire à la réalisation des travaux en fin d'année 2026.
- La réfection de certaines rues communales suit également le programme établi. Le responsable des TP vous l'a confirmé il y quelques instants.
- La sécurisation de notre approvisionnement en eau potable a pris un peu de retard. Si le premier volet d'action consistant à l'installation de surpresseurs au réservoir du Bambois permettant d'unifier notre réseau, le second consistant à la connexion de 3 fermes au réseau communal n'a pu se concrétiser lors de cette année 2025, les négociations prenant plus de temps que prévu. Toutefois, avec la mise en route des surpresseurs, notre dépendance au réseau de nos voisins de Courrendlin s'est drastiquement réduite et c'est réjouissant.
- Pour ce qui est de la politique énergétique favorisant les économies et le développement des énergies renouvelables, le passage au LED de notre éclairage public permet des économies substantielles en termes de consommation et de pollution lumineuse. Toujours dans l'idée de réduire la part du coût du réseau électrique, mais aussi dans l'esprit de favoriser la consommation d'énergie solaire tout en encourageant la transition énergétique et la durabilité locale, nous nous sommes engagés en collaboration avec EDJ et le soutien du service cantonal de l'énergie, à mener une étude, sous forme de projet pilote, sur l'éventuelle création d'une ou plusieurs communautés électriques locales. C'est une possibilité donnée aux communes dès le 1^{er} janvier 2026. Une CEL permet de partager l'électricité renouvelable (principalement solaire) produite localement entre habitants, entreprises et bâtiments communaux. A cet effet, une séance d'information destinée à toute la population intéressée aura lieu le mardi 27 janvier 2026. De plus amples renseignements vous seront communiqués d'ici la fin de cette année sur notre site et par l'envoi d'un tout ménage début janvier.
- Concernant la 6^{ème} priorité qui prévoyait de renforcer les liens avec la population, diverses actions ont été menées depuis 2023. Citons notamment, des journées intergénérationnelles, un



programme d'activités annuel pour les Seniors, la mise en place des fenêtres de l'Avent, ou encore un plan de communication élargi aux réseaux sociaux pour ne citer que ceux-là.

- Enfin, le coup de cœur de l'exécutif communal qui consistait à développer un programme de promotion de la biodiversité a rencontré un vif succès. Là aussi, la responsable du projet au sein de l'Exécutif vous a donné quelques chiffres significatifs.
- Un autre projet important et correspondant à notre plan de législature est sur le point de se peaufiner. Si l'on souhaite maintenir l'attractivité de nos installations sportives et répondre aux besoins actuels de nos sociétés utilisatrices, il est envisagé d'adapter nos infrastructures du centre sportif de Bellevie. Ce projet consiste à couvrir la surface de jeu de la place de skater, ainsi que de réfectionner certaines installations, comme par exemple l'éclairage du terrain principal du FC, qui n'est plus homologué et dont les mâts ne sont plus suffisamment sécurisés contre les événements météorologiques, sans oublier de donner un nouvel aspect aux fameux garages qui servent de locaux de rangement et qui sont dans un état lamentable. Mais encore faut-il, qu'en amont, notre club de skater prenne certains engagements, qui seront discutés cette semaine encore en assemblée générale extraordinaire et que la prochaine assemblée communale extraordinaire, prévue dans le premier trimestre prochain, valide les dépenses nécessaires.
- Le plan spécial de la Rue de la Croix est entré en force et les premières discussions sont en cours avec d'éventuelles entreprises intéressées à venir s'y installer ; quant au plan spécial de la zone Les Contours / Derrière La Forge - nouvelle zone constructible - il est revenu de son examen préalable au canton et doit à présent être mis au net en fonction des demandes et remarques émises par le canton, sans oublier son passage en commission de l'urbanisme, avant d'être soumis à la procédure de son approbation finale.
- Et vous saurez tout de ce bilan intermédiaire en vous disant qu'à ce stade, il y a une douzaine d'intentions sur la quarantaine couchées sur ce plan de législature qui, à ce stade, n'ont pas encore été abordées ou peu abordées par votre Exécutif. La feuille de route est donc respectée.

Elections cantonales – Hommage à Raphaël Ciocchi

Les élections cantonales d'octobre dernier ont livré leur verdict en ce qui concerne la composition de nos Autorités cantonales pour les 5 prochaines années. J'aimerais tout d'abord saluer et remercier à cette tribune les nombreuses personnes de notre commune qui ont consenti à se porter candidates et candidats sur les différentes listes électorales pour le législatif ou l'exécutif cantonal. Cela nous laisse encore garder l'espoir qu'un certain intérêt pour la chose publique existe toujours dans nos deux villages. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de féliciter et de souhaiter bon vent aux 4 personnes de Courroux-Courcelon qui auront la délicate mission de composer le nouveau Parlement jurassien.

Je pense en premier lieu à Fabrice Macquat qui a été brillamment réélu et qui, selon toute probabilité aura l'honneur de présider le législatif cantonal durant l'année 2026, sans oublier Lionel Montavon, qui lui aussi retrouve son siège de député. Ce duo masculin sera complété par un nouveau duo lui aussi, mais féminin, puisque notre conseillère communale Cindy Spies cumulera les fonctions en siégeant comme députée suppléante, tout comme notre future conseillère communale Maken Douma, qui elle aussi sera députée. Bienvenue à Maken au sein de l'Exécutif. Bravo et merci à ces 4 personnes pour leur engagement en faveur de la communauté.

Mais la conséquence principale de ces élections cantonales réside dans le fait que le Conseil communal de Courroux perd l'un de ses piliers, puisque notre collègue Raphaël Ciocchi a réussi son pari de briguer l'un des 5 sièges du Gouvernement jurassien. Je ne vais pas ici reprendre tous les propos élogieux qui ont fait le contenu des différentes prises de paroles à l'occasion de la réception qui a été organisée en son honneur le 25 novembre dernier. Toutefois, à l'occasion de sa dernière assemblée communale, laissez-moi rappeler ici tout le plaisir pour tous mes collègues de l'Exécutif et pour moi en particulier d'avoir pu



partager 8 années intenses, autour d'une multitude de projets, des quelque 360 séances hebdomadaires ordinaires de l'Exécutif, sans comptabiliser les innombrables séances de commissions et autres représentations et séances particulières.

Et nous ne parlerons pas de tous ces moments agréables partagés lors des après-séances, aussi nombreuses que les séances. Quel privilège d'avoir pu compter sur un collègue de premier ordre, se démarquant dans les débats, convaincant dans ses prises de position, influant, exemplaire dans son taux de participation, un peu moins dans sa ponctualité, mais oh combien efficace et surtout entreprenant dans la concrétisation des dossiers dont il a eu la responsabilité. Caractéristique importante, il ne s'est jamais accaparé la paternité de ses actions privilégiant toujours des réussites collectives, démontrant ainsi son respect d'une collégialité sans faille. Comme je l'ai rappelé le 25 novembre dernier, Courroux perd aujourd'hui une personnalité de valeur, mais la République a gagné un serviteur fiable, doté d'un esprit de réflexion pertinent et habité par le sens du consensus qui feront de lui un ministre ayant le sens de l'engagement pour le bien commun et l'ardeur au travail à tout instant et imposé par la fonction. Raph, un immense merci et une reconnaissance infinie pour tout ce que tu as apporté à ta commune et aux personnes qui la composent. Ton sens de la répartie, ton humour et ton entregent font que dès le 15 décembre prochain, date où le rideau s'abaissera au terme de notre dernière séance annuelle. Tu vas énormément nous manquer, bon vent à toi ! Cette nouvelle fonction, tu l'as souhaitée mais tu l'as aussi amplement méritée, par la qualité de ton engagement à toute épreuve.

Et je te le redis une dernière fois, histoire que tu ne « chopes pas le melon », reste l'homme que tu es et l'avenir continuera à te sourire. En guise de remerciement pour ton engagement, la commune se fait un devoir, mais surtout un plaisir tout particulier à te remettre une attention, qui te permettra, lorsqu'elle t'accompagnera, de te rappeler au bon souvenir de tout ce que l'on a vécu depuis 2018 et d'arriver à l'heure. Bravo et merci Raph' !

Raphaël Ciocchi reçoit une montre Claude Bernard et prend la parole :

Raphaël indique être très touché et ravi de ce cadeau. Une montre c'est le temps qui passe, 8 ans, des centaines de séances. C'est un engagement, comme pour plusieurs personnes dans cette salle (pompiers, milieu caritatif, etc.) et tout le temps où l'on est présent à un endroit, on est absent ailleurs. C'est un équilibre à avoir et à préserver. Il remercie sa famille et notamment son épouse Noémie, car avec 3 filles, ils sont préservés de l'ennui à la maison et grâce Noémie, Raphaël peut s'investir dans d'autres domaines. Son engagement à lui, c'est également son engagement à elle et il ne la remerciera jamais assez. Raphaël remercie ses collègues du Conseil pour ces 8 années. 8 ans de discussions, des centaines de séances. En Suisse nous avons une force, c'est que l'on nous oblige à travailler avec des personnes qui ne partagent pas forcément les mêmes valeurs, c'est la force de la démocratie. Il regarde cette montre et au moment de partir après 8 années, il ne regrette pas une seconde du temps passé avec tous ses collègues du Conseil. Ce qui a été réalisé depuis 8 ans est une victoire collective, avoir des autres avis nous rend meilleurs. Les débats ont pu être vifs mais sincères, avec en ligne de mire le bien commun.

Raphaël remercie une machine de travail, Sandrine Imbriani, pour sa capacité de travail, son professionnalisme et son amitié durant ces 8 années. Chaque séance est suivie de multiples travaux et elle est également la mémoire du Conseil, qui rappelle aux conseillers leurs tâches. 8 ans passés au dicastère des écoles, les sujets sont sensibles et les contacts nombreux avec plus de 600 parents, qui ont des réalités familiales et des réalités de revenus différentes. Les enfants sont les biens les plus précieux. La période Covid avec des ordinateurs et des devoirs à livrer fait partie des nombreux souvenirs de ce mandat, avec le sentiment de s'être rendu utile. Raphaël a gardé de ses parents, peu importe où l'on va et le poste que l'on occupe, il faut rester soit- même, se souvenir d'où l'on vient et être utile. Une école, ce n'est pas qu'un directeur et des élèves, c'est aussi une conciergerie et Raphaël remercie Anthony Voillat et Sébastien Berdat pour leur polyvalence. Raphaël remercie également les citoyennes et citoyens,



de Courroux, et qui ont témoigné leur confiance en soutenant sa candidature. Être élu n'est pas un trophée mais une responsabilité. L'élection du 9 novembre dernier ne constitue pas un aboutissement, mais plutôt nouveau départ, où Raphaël mettra toute sa motivation et son énergie. Raphaël a beaucoup appris au Conseil communal et il prendra avec lui ce bagage au Gouvernement, avec la même envie d'y résoudre des problèmes et surmonter des défis. Il ne cache pas que, comme avec ses filles, au Gouvernement, il sera préservé de toute forme d'ennui. Merci, bonnes fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé à toutes et tous !

Philippe Membrez reprend la parole :

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et de vous souhaiter d'ores et déjà le meilleur pour l'année qui se profile devant nous. Il rappelle que l'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

9. Divers.

Dominique Erard : indique que lorsque l'on voit tous les chiffres et les projets abordés ce soir, il faut s'imaginer que derrière tout ça, des personnes ont énormément travaillé. Il remercie donc les Autorités, le personnel communal et toutes les personnes qui s'investissent dans les commissions. Il faut aussi dire quand les choses vont bien. Merci !

Philippe Lander en son nom et celui de l'Assemblée communale adresse à son tour ses félicitations chaleureuses à Raphaël Ciochi à l'occasion de sa brillante élection au sein du Gouvernement jurassien. Nul doute qu'il s'y épanouira encore d'avantage, dans la foulée de son action remarquable et appréciée, déployée jusqu'à présent au sein de l'Exécutif communal. Bravo, bon vent et plein succès dans cette nouvelle fonction !

En cette fin d'année, **Philippe Lander** souhaite à chacune et chacun de vivre des moments de partage heureux et chaleureux au sein de leur famille et avec leurs amis. Que cette période si particulière illumine nos foyers et nous apporte joie et bonheur. Il salue les participants à l'assemblée de ce soir et les remercie pour l'intérêt ainsi manifesté envers la bonne marche des affaires communales.

La parole n'étant plus demandée, **Philippe Lander** clôt formellement l'Assemblée communale, qui est suivie d'un apéritif, à 21h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président : La Secrétaire :

Philippe Lander

Sandrine Imbriani

